

Nouvelles et chronique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 22

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Des manœuvres combinées ont eu lieu les 7 et 8 octobre aux environs de Berne et de Munzingen, manœuvres et combats qui ont vivement intéressé le nombreux public accouru de tous côtés pour y assister.

Mardi 7 octobre, le 13^e régiment d'infanterie, lieutenant-colonel Moser, renforcé de deux batteries d'artillerie, a opéré entre Muri et Rubigen.

Un corps ennemi, dirigé par le lieutenant-colonel Moser, figuré par les bataillons 37 et 38 et la batterie 19, venait de Thoune et s'avancait sur Berne. Il sortit de Rubigen et tenta d'enlever les positions occupées sur les hauteurs et dans les bois d'Allmendingen par le bataillon 39 et la batterie 20, commandés par le major Bühlmann. Une première attaque, commencée à 8 heures du matin, n'aboutit pas au résultat voulu. En revanche, la seconde attaque, mieux combinée et bien conduite, réussit à déloger le corps de Berne de ses positions. Celui-ci opéra en bon ordre sa retraite sur Muri et se fortifia sur une hauteur voisine de ce village, d'où il ne fut, cette fois, pas possible de le chasser, malgré la vigueur déployée par l'ennemi.

Ce dernier assaut termina la série des opérations. Immédiatement après, les deux corps rentrèrent à Berne en colonnes serrées. Ils ont été licenciés jeudi.

A l'occasion d'un cas spécial, le Conseil fédéral a déclaré que les fils d'Italiens naturalisés, séjournant en Suisse au moment où ils atteignent l'âge de servir, sont tenus au service militaire, ou, s'ils ne sont pas aptes à ce service, au paiement de la taxe. S'ils se trouvent à l'étranger à ce moment là, ils sont astreints au paiement de la taxe, à moins qu'ils ne fassent leur service ou ne paient la taxe militaire dans le pays où ils séjournent.

(Journal des Tribunaux.)

Dans la dernière séance de l'association géodésique internationale, réunie à Genève, il s'est élevé une plainte unanime contre les vandales de la géodésie; il y a des gens pour qui remuer une borne serait un péché mortel et qui ne se font aucun scrupule d'arracher, détruire et disperser les repères géodésiques, destinés à porter les signaux en vue de la triangulation.

En Sicile, c'est un repère marquant l'extrémité d'une base importante qui est arraché par un paysan qui le croit recouvert d'un trésor: il faudra remesurer la base, ce qui pourra bien coûter 1500 à 2000 fr. au gouvernement italien.

Au Piémont c'est une société philanthropique qui, arrivée au terme d'une excursion au sommet d'un contrefort des Alpes, se hâte de faire rouler les pierres du signal au bas des précipices. Par bonheur, la dite société a laissé sa carte sur la montagne, et l'association géodésique ne manquera pas de lui envoyer la sienne... à payer, avec huissiers à l'appui s'il le faut.

Sur la Dôle, les repères n'ont jamais vécu plus de quelques semaines. Il y a deux ans, l'ingénieur chargé de la triangulation fait redresser le signal avec beaucoup de soin, puis part incontinent pour les rochers de Naye, d'où il doit prendre ses angles. Deux heures après son départ, arrive au sommet une société de gymnastique de Genève, qui n'a rien de plus pressé que d'utiliser le reste de ses forces à transporter à bras tendus les pierres du signal aux quatre vents des cieux. A Lausanne, plusieurs signaux de la nouvelle cadastration ont été détruits.

Sans doute, plusieurs de ces dégradations sont la cause de l'ignorance; elles n'en sont pas moins déplorables par la perte très considérable de temps et d'argent qu'elles occasionnent. Aussi l'on ne saurait trop recommander à tous et à chacun

de respecter avec le soin le plus scrupuleux tout ce qui, sur les montagnes ou ailleurs, peut ressembler à borne, repère ou signal.

Une grande commission législative de juristes et de militaires a été réunie les 1-4 octobre, à Berne, sous la présidence de M. le président de la Confédération Hammer, en l'absence de M. le conseiller fédéral von Hertenstein, chef du Département militaire, pour discuter le projet de code pénal militaire fédéral élaboré par M. le professeur et major Hilty. Cette commission, composée de MM. les conseillers nationaux Philippin, Boiceau, Haberstich, Ryf, Frei, de M. les conseillers aux Etats Estoppey, Cornaz, Hoffmann, Stehlin, de MM. le juge fédéral Weber et colonel Stadler, plus des membres de la commission restreinte qui s'est déjà occupée de la matière, MM. Bützberger, Hilty, Schneider, Rothpletz, Lecomte, Feiss, s'est divisée en trois sous-commissions et a posé les bases d'un nouveau projet s'éloignant moins de la loi actuelle que celui soumis à ses délibérations. Il n'est pas probable que l'assemblée fédérale soit nantie de la matière dans sa prochaine session.

M. Emile Neiss a été nommé, avec le grade de major remplaçant, chef du lazaret de campagne de la 1^{re} Division.

Des plaintes ont été adressées au Département militaire fédéral, au sujet du transport en retour de chevaux du train qui ont pris part au rassemblement de troupes de la 1^{re} Division. Ces chevaux abreuvés et fourragés au départ de Payerne sont partis de cette gare à 2 heures et sont arrivés à 11 heures à Aarau. Ils n'ont pas été débarqués et n'ont reçu ni eau ni nourriture et sont repartis le lendemain pour arriver à Schaffhouse à midi. Ainsi pendant 24 heures ils ont été enfermés sans nourriture dans les wagons et serrés les uns contre les autres; aussi au débarquement a-t-on dû les fourrager avant de les livrer aux propriétaires. On comprend que ces animaux affamés ont pu, comme d'illustres congénères de l'armée de l'Est, s'attaquer au bois des wagons, aux courroies et cordes et commettre des dégâts, ce qui est d'autant plus facile que la surveillance avait été fixée dans la proportion d'un homme pour 2 et 3 wagons.

Il y avait deux transports, un pour Schaffhouse, l'autre pour Frauenfeld, or ces deux transports ont été confondus, et aujourd'hui Schaffhouse attend encore les chevaux qui sont probablement en villégiature dans la Normandie suisse. Les cantons de Thurgovie et Schaffhouse ont adressé une plainte aux autorités fédérales.

Il s'agit ici d'une entreprise de fourniture privée, pensons-nous, attendu que les chevaux du train et des batteries sont loués par l'administration militaire. Il reste à établir à qui incombe et la négligence et le manque de soins. (*Le Genevois*).

BALE-VILLE. — M. Sauerbrey, armurier bâlois bien connu, a été reçu, il y a quelque jours, à Baden-Bade par l'empereur d'Allemagne, son fils et le grand-duc de Bade, auxquels il a présenté une arme nouvelle qui les a vivement intéressés.

Le prince héritier a même dit qu'un rapport immédiat serait fait au ministère de la guerre et l'empereur a invité M. Sauerbrey à lui faire visite à Berlin.

FRIBOURG. — Les opérations de recrutement pour 1880 qui viennent de se terminer dans le canton de Fribourg ont donné les résultats suivants :

Sur 1192 recrues examinées, 546 sont définitivement exemptées; 116 ajournées à 1 an; 76 à 2 ans et 454, soit le 38 %, reconnues aptes au service actif. L'an passé cette proportion était de 40,9 %.

Dans ces 454 hommes, 32, en séjour temporaire dans le canton, ont été attribués aux divisions dont ils ressortissent.

Les 422 autres sont répartis ainsi : 279 à l'infanterie (dont 6 armuriers, 7 tambours et 8 trompettes) 68 à l'artillerie et au train; 25 aux troupes sanitaires; 24 à la cavalerie: 22 au génie et 4 à l'administration.

Le plus fort contingent de recrues a été fourni par l'ancien district de Morat par 66,3 %. Par contre, la partie supérieure de celui de la Singine est tombé au 25,4 %; la population rurale de la Sarine au 30,6 %, et la Basse-Gruyère au 32 %.

Dans ce dernier district surtout, la diminution constante de la taille s'accroît d'année en année.

VAUD. — Un intéressant rapport a été présenté à la Société vaudoise des ingénieurs et architectes, dans son assemblée générale du 14 août, sur le concours de projets de casernes de la 1^{re} division, par M. J.-J. Lochmann, ingénieur, comme rapporteur d'une commission qui était composée de MM. Jaquerod, architecte, à Aigle; Charton et Ed. van Muyden, architectes, à Lausanne, et E. Colomb, ingénieur, à Lausanne. Ce rapport vient d'être publié.

La commission estime que le programme de concours était insuffisant et qu'il eût fallu mieux préciser ce qu'on voulait. L'obligation de se limiter à 350,000 fr. a obligé les concurrents à faire des devis peu sérieux, vu le nombre de choses qu'on exigeait. Si l'on eût déterminé d'avance quel genre de construction on voulait, si l'on préférait un quartier militaire ou un bâtiment unique, la question eût pu avancer vers sa solution, au lieu qu'elle se trouve, après le concours, à peu près au même point qu'avant. On se rappelle que 31 projets ont été présentés, sur lesquels, au point de vue du coût, la commission préfère celui *Brique et fer*. Au point de vue tactique, elle adopterait le système du quartier militaire et, dans cette classe de projets, elle donnerait la préférence au travail intitulé *Morat*.

La majorité de la commission, composée de trois membres, désirait vivement que le quartier militaire pût être admis; les deux autres membres, se plaçant d'une manière absolue au point de vue économique, se sont prononcés pour le bâtiment unique. On sait que c'est aussi à cette solution que le jury s'est arrêté.

FRANCE. — Une Instruction sur les *Manœuvres de brigade et de division en 1879* émise par M. le général Clinchant, commandant le 6^e corps d'armée, donne aux troupes placées sous ses ordres des recommandations fort intéressantes. Voici entr'autres ce que dit cette Instruction au sujet des feux de l'infanterie sur le champ de bataille :

« A moins d'ordres particuliers, une troupe qui est sur un champ de bataille ne doit avoir qu'une préoccupation : chercher à combattre. Il faut que, toujours, l'infanterie de première ligne voie, sente l'ennemi.

» En général, l'attaque d'une position ne doit se faire qu'après avoir été suffisamment préparée par le feu de l'artillerie et de l'infanterie.

» Les feux de salve d'infanterie se font habituellement au delà de 800 mètres; ils s'exécutent par escouade, par section, et même quelquefois par peloton. Ils peuvent être faits jusqu'à 1500 mètres et même jusqu'à la limite des hausses (1800 m.) s'il y a nécessité, sur des fractions importantes d'artillerie, de cavalerie ou d'infanterie.

» Les feux de tirailleurs s'exécutent en limitant toujours le nombre des cartouches que l'homme doit consommer sans cesser de tirer. »

AFGHANISTAN. — Les Anglais, qui avaient dû rouvrir la campagne à la suite du massacre de leur ambassade à Caboul, viennent de la terminer de nouveau par la prise de cette capitale, où le général Roberts est entré le 12 octobre, après de rudes marches et de chaudes rencontres.